

Tentative de suicide d'un jeune Africain au Palais de justice: «Je voulais juste un toit»

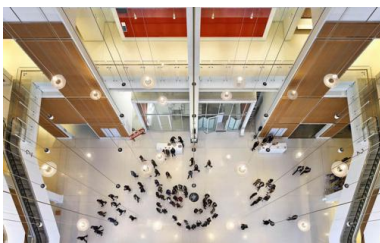
PAR MATHILDE MATHIEU
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018



Le nouveau Palais de justice de Paris. © Mairie de Paris

Mediapart a recueilli le témoignage du jeune exilé qui a tenté de se suicider, vendredi 23 novembre, au Palais de justice de Paris. Il venait d'être recalé comme mineur par la Croix-Rouge, chargée d'évaluer l'âge des migrants à Paris, sans que son cas n'ait été réellement examiné. L'association plaide « un engorgement ».

Depuis son lit d'hôpital, Souleymane*, qui se présente comme un mineur de 15 ans, raconte comment il a voulu, vendredi 23 novembre, se suicider dans le hall du Palais de justice de Paris. « *J'ai le droit de faire du mal à ma vie, pas à celle des autres* », souffle ce Burkinabè récemment arrivé dans la capitale, désespéré que son âge et sa minorité – tels qu'il les déclare – n'aient pas été reconnus par les autorités. En tout cas, sa situation n'a pas été examinée comme la loi le prévoit, d'après nos informations. « *Je ne voulais pas finir à la rue comme un voleur, je veux juste un toit, étudier, avoir un métier*, confie encore Souleymane. *En finir, c'était ma seule pensée.* »



Le nouveau Palais de justice de Paris. © Mairie de Paris

Vendredi dernier, il a donc pris les escalators de l'atrium jusqu'au quatrième étage, enjambé le garde-corps sous les yeux des magistrats en robe, des avocats,

des justiciables, suscitant des cris d'effroi. « *Des policiers m'ont retenu par la main, ils ont essayé de me faire remonter, témoigne-t-il par téléphone. Ils m'ont tendu un pagne, mais je ne l'ai pas attrapé. J'étais décidé. Ça glissait, je me suis laissé tomber.* »

Son corps à terre, les agents ont trouvé dans son blouson un acte de naissance daté de 2003, conservé jusqu'ici comme un trésor et dont la justice s'attache déjà à vérifier l'authenticité – une enquête « *en recherche des causes des blessures graves* » est ouverte. Une fois pris en charge par le service « orthopédie » d'un hôpital francilien, le jeune exilé, qui souffre de fractures au bassin, a pu téléphoner à son père. « *Il n'était pas content. Il est découragé de moi, il s'est mis à pleurer.* »

Au Burkina Faso, d'après son récit, Souleymane aurait travaillé dès 8 ans « *dans une mine d'or* », premier produit d'exportation du pays. « *J'avais la vie difficile, souffle-t-il. Je partais en bas de la terre, je creusais à 200 ou 400 mètres.* » Début 2018, il aurait embarqué dans un camion-citerne avec un homme qui allait chercher de l'essence moins chère en Libye pour la revendre au pays, et qui lui proposait de travailler à ses côtés. « *Mais le premier jour en Libye, des gens ont attaqué le camion, ils tiraient, l'essence coulait. J'ai couru et suis rentré dans la brousse, tout seul, une malédiction.* » Car Souleymane aurait ensuite été vendu à des trafiquants, enfermé dans une prison de Bani Walid, battu avec « *la chicotte* » (un fouet) et des câbles par des gardes nerveux qui tiraient parfois dans le tas, et demandaient aux prisonniers d'évacuer les cadavres « *quand l'odeur devenait trop forte* ». S'il a fini par s'échapper, pour traverser la Méditerranée et remonter l'Italie, des cicatrices restent visibles sur son corps.

Francophone, Souleymane espérait donc trouver le repos à Paris, sachant que la France est dans l'obligation d'accorder une protection à tous les étrangers mineurs sans famille, dits « *non accompagnés* » ou MNA dans le jargon, dont la prise en charge est confiée aux départements et à leurs services d'aide sociale à l'enfance (ASE) – ils seraient environ 25 000 actuellement pris en charge

sur le territoire (d'après des estimations imparfaites de l'Assemblée des départements de France), contre 18 000 en juin 2017.

Il revient ainsi à chaque département, ou bien à la mairie de Paris dans la capitale, d'organiser « l'évaluation » des jeunes frappant à leur porte afin de distinguer les mineurs des majeurs, appelés à retomber dans le droit commun des étrangers. En fonction des départements, le « taux de reconnaissance de minorité » varie cependant du tout au tout, c'est-à-dire de 9 % à 100 % (**chiffres au premier semestre 2017**), avec une mise en œuvre « très variable » du procédé d'évaluation réglementaire, **pourtant détaillé dans un arrêté ministériel**. Sur le papier, celui-ci impose des entretiens « en six points » (état civil, raisons du départ, etc.), « une démarche empreinte de neutralité et de bienveillance », ainsi qu'une « présomption d'authenticité des actes d'état civil émanant d'une administration étrangère ».

Dans la capitale, cette mission a été déléguée à la Croix-Rouge, chargée de réaliser ces entretiens dans un local près de Belleville, aujourd'hui débordé (y compris par des demandes de jeunes majeurs) et baptisé le Demie (pour « dispositif d'évaluation des mineurs étrangers isolés »). Un nom qui fait rêver, une adresse qu'on se confie parfois depuis l'Italie... À la fin de 2018, le Demie aura ainsi effectué 8 000 évaluations, avec un taux de « reconnaissance de minorité » d'environ 30 %, selon la Ville de Paris.

Parmi les « recalés », des avocats et associations dénoncent depuis des mois des refus « au faciès » ou « arbitraires », formulés par oral (sans la notification écrite prévue par la mairie) et surtout sans examen approfondi des situations – des critiques démenties jusqu'ici pied à pied par la Croix-Rouge. Quoi qu'il en soit, tous ces déboutés se voient ensuite orienter, plan de Paris en main, vers le tribunal de grande instance de la capitale, où un recours est possible devant le juge des enfants.

C'est là que des avocats bénévoles tiennent une permanence « MNA », plusieurs jours par semaine, avec des ribambelles de jeunes patientant des heures durant, assis parfois par terre, souvent au bout du

rouleau – au point que des magistrats s'en étaient inquiétés ces derniers mois. C'est là que Souleymane s'est présenté. En l'absence d'avocat disponible, il a été reçu par la secrétaire, Charlotte*, à laquelle il a tout exposé : le Burkina, la Libye, ses cicatrices et surtout son passage au Demie. Depuis vendredi, Charlotte est en arrêt maladie, bouleversée.

Après avoir affirmé à la mairie de Paris que Souleymane n'était pas dans ses fichiers, que le Demie ne l'avait donc jamais vu, la Croix-Rouge a finalement reconnu auprès de Mediapart, mardi 27 novembre, qu'« il était possible et probable » que le jeune Burkinabè se soit présenté sans être évalué correctement, « compte tenu du fait que le Demie doit faire face à un afflux important en ce moment ».

« Il a pu se passer que le personnel fasse passer prioritairement en évaluation des jeunes qui font 1,10 m, 1,20 m, qui font manifestement très mineurs, dans un souci de protection de l'enfance », nous a indiqué Sandrine Witeska, la porte-parole de la Croix-Rouge. « L'afflux est lié à un double facteur : nous avons de plus en plus de très jeunes, en situation de vulnérabilité extrême ; et aussi de jeunes majeurs, auxquels on ne peut évidemment pas reprocher de tenter leur chance quand il manque des places dans les hébergements pour adultes. » À l'arrivée, « il est possible qu'en comparant [Souleymane] aux autres jeunes, on lui ait fourni des informations sur les endroits où il pouvait se rendre, mais qu'il n'ait pas été évalué... ».

Alors que le Demie recevait 20 à 30 jeunes par jour au début de l'année 2018, il serait désormais confronté à des pics de 70, soit « un engorgement ». « À effectifs constants », « il arrive qu'on priorise, on l'assume », reconnaît Sandrine Witeska. « Les conditions dans lesquelles on doit remplir cette mission d'évaluation ne conviennent pas à l'afflux récent. On fait tout ce qu'on peut avec les moyens dont on dispose. »

À vrai dire, face au récit circonstancié du jeune Burkinabè, le doute sur son passage au Demie n'était plus permis. Lui rentre volontiers dans les « détails », calme et précis malgré la fatigue et la douleur. À Mediapart, Souleymane raconte ainsi qu'il est d'abord « allé voir la police » à son arrivée à Paris, mardi 20

novembre *a priori*. « *Je voulais me déclarer auprès d'eux parce que je suis mineur* », précise-t-il. Vu l'heure tardive, les agents l'ont conduit dans l'un des centres d'hébergement où la Ville de Paris organise la mise à l'abri des mineurs, dans l'attente de leur évaluation. Puis le lendemain matin, « *ils nous ont apportés à la Croix-Rouge*, poursuit Souleymane. *On a été appelé un par un. Un gars a pris mon acte de naissance, puis a appelé son chef. Son chef a regardé l'acte de naissance puis il m'a dit d'aller voir le juge* ». Pas de question ? Selon lui, aucun entretien approfondi. « *Ils ont pensé que je mentais. Ils ont regardé mon visage, ma forme [corpulence]. Mais moi j'ai travaillé dans la mine...* » Le chef aurait « *donné l'adresse du Palais, le plan, expliqué comment prendre le train [métro – ndlr]* ».

Arrivé trop tard au tribunal, au bord du périphérique, Souleymane s'est ainsi retrouvé à la rue pour la nuit. « *Quelqu'un m'a donné trois euros, j'ai acheté une mangue et de l'eau. Puis j'ai fait le tour [du Palais], j'ai vu un coin en construction pas fermé, je suis entré et j'ai dormi là, sur des cartons.* » Le lendemain, jeudi 22 novembre, l'antenne des mineurs du barreau de Paris ouvrait ses portes à 14 heures, il a donc patienté au chaud, fait la queue, avant d'être reçu par Charlotte dans l'après-midi. « *J'ai expliqué comment [la Croix-Rouge] m'a traité, elle m'a dit de retourner [là-bas], a fait un mail, m'a donné un papier.* »

Quand un jeune se présente aux avocats sans refus écrit de la part du Demie, un mail type est en effet adressé à la Croix-Rouge : « *Nous vous remercions de bien vouloir recevoir [X] dans les conditions nécessaires* », pour ne pas dire réglementaires, explique M^e Isabelle Roth, qui estime que les cas se multiplient ces dernières semaines.

Arrivé au Demie après 17 heures et la fermeture des portes, le Burkinabè s'est de nouveau signalé auprès des policiers, qui l'ont reconduit en centre d'hébergement. Et le lendemain matin, rebelote : « *À la Croix-Rouge, le chef a dit que j'étais déjà venu. Il m'a fait asseoir, m'a dit que mon papier n'avait pas de valeur. Que c'est le juge qui devait décider de mon cas. Mais au Palais, des jeunes m'ont dit qu'ils*

attendaient depuis plus de huit mois et n'avaient pas vu le juge encore. Je suis parti là-bas [au tribunal] pour une seule chose : finir ma vie. Dans la rue, on devient un voleur ou un agresseur. »

Pour M^e Isabelle Roth, comme pour sa consœur Catherine Delanoë-Daoud, coresponsables du pôle MNA de « l'antenne mineurs » au barreau de Paris, il s'agit là « *d'une défaillance majeure du système* », « *symptomatique* » d'une forme de « *maltraitance* » plus générale. Elles affirment avoir d'ores et déjà saisi le Défenseur des droits, Jacques Toubon.

Lundi après-midi, à l'hôpital, c'est Natacha qui veillait sur Souleymane, une bénévole engagée **au sein du collectif « Les Midis du MIE »** (comme mineurs étrangers isolés), qui se charge de maraudes à Belleville, distribue des repas et parle « *de rejets au faciès* » à la Croix-Rouge. « *Notre rôle, ce n'est pas de juger de la minorité de Souleymane*, insiste la fondatrice du collectif, Agathe Nadimi. *Mais nous disons qu'il n'a pas été évalué correctement, comme beaucoup d'autres.* » Pour retrouver la trace du jeune Burkinabè après la médiatisation de sa tentative de suicide, Natacha a passé des heures à téléphoner aux hôpitaux d'Île-de-France. « *Je n'arrivais pas à dormir*, confie-t-elle. *Son histoire est tellement symptomatique : quand ils comprennent qu'ils sont refusés et qu'ils vont rester des mois dans la rue avant qu'un juge veuille bien les recevoir, ils ont un grand moment de panique.* »

Si la loi française impose que les demandeurs d'asile soient hébergés le temps de l'examen de leur dossier par l'Office français des réfugiés (Ofpra), rien n'est prévu dans les textes pour les jeunes exilés en attente d'une décision de justice sur leur minorité (plusieurs centaines à Paris en 2018). Or une fois saisis, les juges des enfants peuvent ordonner des investigations complémentaires assez longues (vérification des papiers, examens osseux, etc.), sans toujours signer d'ordonnance de placement provisoire, le temps nécessaire à l'enquête... À l'arrivée, en tout cas, un nombre non négligeable de jeunes refusés au Demie sont reconnus mineurs par la justice. Quel pourcentage exactement ? « *Je n'ai pas les*

statistiques, répond Thierry Couvert-Leroy, délégué national « enfants et familles » de la Croix-Rouge, interrogé lundi. *J'aimerais bien sûr qu'on puisse travailler sur cet écart... »*

Lundi, avant que sa collègue reconnaisse la possibilité que Souleymane se soit présenté à la Croix-Rouge sans être réellement évalué, Thierry Couvert-Leroy insistait : *« L'entretien [au Demie] répond au cadre légal. Cela peut être vécu comme express, et il y a évidemment des déceptions par rapport à ce que des passeurs font miroiter, mais les équipes renseignent obligatoirement les six items, qui prennent un minimum de temps. Et depuis mai dernier, tous les jeunes reçoivent une notification. »* Sur un cas, le démenti est aujourd'hui criant.

De son côté, l'adjointe à la maire de Paris chargée des solidarités, Dominique Versini, pour qui *« cette histoire est terrible »*, admet que *« le Demie est saturé »*. *« Le nombre d'évaluations effectué est en hausse de 20 % sur le mois d'octobre, parce que certains départements comme les Yvelines ou les Hauts-de-Seine renvoient des jeunes sur Paris »*, ajoute cette ancienne Défenseure des enfants. Si le budget 2018 prévu pour la Croix-Rouge et la mise à l'abri des MNA en cours d'évaluation atteignait 8 millions d'euros, il va être rallongé. *« Nous leur avons donné l'autorisation de recruter des évaluateurs*

supplémentaires et de trouver un autre local, vu le problème de place, précise Dominique Versini. Après, le processus d'évaluation ne plaira jamais aux avocates du barreau des mineurs, ni à certains collectifs... Je rappelle quand même que nous mettons 300 jeunes à l'abri toutes les nuits. »

L'adjointe d'Anne Hidalgo, qui juge que l'État *« se défait sur les départements »*, préférerait qu'on s'intéresse au projet de décret du ministère de l'intérieur (**rédigé en application de la loi « asile et immigration » de Gérard Collomb**), qui prépare la création d'un fichier biométrique des jeunes sollicitant la protection des départements comme MNA, déjà dénoncé par une dizaine d'associations (**Cimade**, Gisti, etc.), et révélateur de la *« façon policière dont le gouvernement veut qu'on gère les choses »*, selon Dominique Versini. Rempli des photos des « recalés » notamment, de leurs empreintes, adresses, numéros de portable, etc., ce fichier sera à disposition des préfetures, qui recevront systématiquement la décision de rejet des départements, et pourront l'exploiter pour prononcer des expulsions. Au téléphone, Souleymane, lui, continue de s'inquiéter. *« Les fractures, ça va recoller vite. Mais je ne sais pas ce qui m'attend. »*

Boîte noire

Les prénoms avec * ont été modifiés.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.